

FRANCE INDUSTRIE

Elections européennes 2019

Renforcer l'industrie,
une solution aux grands défis
des Européens !

Manifeste pour ancrer l'industrie au cœur de
l'action européenne

Sommaire

Introduction de Philippe Varin, Président de France Industrie

L'UE doit adopter une vision stratégique et cohérente de la politique industrielle.....1

Faire du budget européen un levier de compétitivité industrielle.....3

Adapter la politique de concurrence et renforcer la politique commerciale de l'UE afin de jouer à armes égales dans la concurrence internationale....5

Apporter une réponse européenne aux défis majeurs des transitions énergie-climat et numérique.....7

RENFORCER L'INDUSTRIE, UNE SOLUTION AUX GRANDS DEFIS DES EUROPEENS !



Philippe Varin, Président de France Industrie

Les élections européennes du 23-26 mai 2019 constituent une étape clé pour l'avenir de l'Union européenne et l'opportunité de remettre la question de la compétitivité industrielle au cœur du débat européen. Le nouveau Parlement européen, colégislateur dans la quasi-totalité des domaines de compétences de l'UE, devra s'atteler à rendre l'Europe plus efficace, plus lisible et plus proche des besoins quotidiens des citoyens et des enjeux des entreprises industrielles.

L'enjeu est de briser l'indifférence vis-à-vis de la construction européenne et de montrer aux Européens tout ce qu'ils doivent à l'Europe : la paix, la protection des droits fondamentaux, la stabilité économique et l'amélioration notable du niveau de vie (communication, déplacement, recul de la pauvreté et des inégalités, accroissement des PIB nationaux).

Pour ce faire, le débat des élections européennes devra ancrer l'industrie au cœur des priorités d'action de l'Europe, car **l'industrie apporte des réponses concrètes aux préoccupations des citoyens européens et aux principaux enjeux sociétaux de demain :**

1. **L'industrie recrute : elle emploie directement 36 millions de salariés en Europe¹** (depuis 2013 plus de 1,5 million de nouveaux emplois nets ont été créés dans les secteurs industriels), soit 15,4% de l'emploi européen, et génère autant d'emplois indirects.
2. **L'industrie forme à des métiers qualifiés** qui offrent à ses salariés des compétences durables, des **garanties d'employabilité** sur le long terme, et des rémunérations attractives (avec des salaires en moyenne 10% supérieurs à ceux d'autres secteurs).
3. **L'industrie européenne est un acteur de poids sur la scène internationale** : elle représente 83% des exportations européennes (produits manufacturés)² et détient une position de premier plan dans de nombreux secteurs avancés sur les marchés mondiaux (automobile, ferroviaire, chimie, santé, aéronautique, énergie, NTIC etc.).
4. **L'industrie est le principal acteur des transitions écologique et numérique** : 66% des dépenses de R&D en Europe sont assurées par le secteur privé³, l'industrie européenne développe des technologies et des solutions innovantes, des produits et des services qui répondent aux grands défis sociétaux : se nourrir, se soigner, se chauffer, se déplacer, se loger, communiquer etc. A cet égard, une nouvelle

¹ Communication de la Commission européenne, « Investir dans une industrie intelligente, innovante et durable – Une stratégie revisitée pour la politique industrielle de l'UE », septembre 2017.

² Eurostat « Extra-EU trade in goods », mars 2018 https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Extra-EU_trade_in_goods#EU_trade_by_main_product_groups

³ Eurostat « First estimates of Research & Development expenditure », Janvier 2019.

dynamique industrielle, « l'Industrie du futur » (ou Industrie 4.0), se met en place dans tous les territoires et génère de nouveaux modes de production et de commercialisation, et ré-invente des parcours professionnels conjuguant numérique, robotique, intelligence artificielle, impression 3D, Internet des objets, écologie industrielle et économie circulaire.

5. **Les industriels sont des acteurs majeurs du développement et de la cohésion des territoires** : l'industrie est source d'activité économique dans les régions, elle est en première ligne sur l'emploi local, sur la formation professionnelle (apprentissage), et participe de l'aménagement des territoires (projets d'implantation, extension des infrastructures, régénération des « friches industrielles »).
6. **Enfin, l'industrie revêt une importance croissante pour l'autonomie stratégique de l'Europe** en matière notamment de sécurité d'approvisionnement, de souveraineté alimentaire, de protection de la santé, de sécurité, de défense, et d'indépendance technologique et énergétique.

L'industrie européenne est cependant à la croisée des chemins : la part de l'industrie dans le PIB européen n'a cessé de chuter depuis 20 ans, passant de 19,6% à 15,9% du PIB européen entre 1995 et 2015⁴, et seulement 12,6% en France. En outre, les entreprises industrielles sont aujourd'hui confrontées à une concurrence internationale intense, notamment des marchés émergents, et souffrent des mesures commerciales protectionnistes de certains pays tiers.

L'UE doit donc agir face à ces défis pour défendre la compétitivité de son industrie si elle veut continuer à bénéficier de son rôle stabilisateur socio-économique : une stratégie industrielle européenne renforcée ainsi qu'une adaptation du droit de la concurrence sont nécessaires, avec l'ambition de faire émerger des « champions industriels européens » afin que l'UE joue à armes égales avec des concurrents internationaux qui ont déjà placé l'industrie au cœur de leur agenda stratégique (Chine, Etats-Unis, Inde). Cette ambition doit maintenant irriguer toutes les politiques de l'UE.

Ainsi, dans le contexte d'une année 2019 qui s'annonce déterminante pour l'Europe avec les élections européennes et le Brexit, les entreprises membres de France Industrie réaffirment haut et fort leur attachement au projet européen. Face aux défis que rencontre notre continent, la méfiance et le repli ne peuvent que nuire à nos entreprises, dont le succès dépend de leur ouverture au monde, sans naïveté. **L'Europe a besoin de plus d'industrie, tout comme l'industrie a besoin de plus d'Europe, d'une Europe efficace qui reconnait l'industrie comme un véritable partenaire.**

Nous appelons donc les futurs membres du Parlement européen à inscrire l'industrie au cœur de l'agenda politique de l'Union européenne et inviter la prochaine Commission à présenter une stratégie de politique industrielle ambitieuse et cohérente, plus favorable à l'innovation, plus conquérante et pragmatique en matière de commerce international et de concurrence, et qui donne à l'industrie les moyens de réussir les transitions climatique, énergétique et numérique.

Philippe Varin

⁴ Source INSEE Première, « L'industrie manufacturière en Europe de 1995 à 2015 », n°1637, Mars 2017.

1. L'UE DOIT ADOPTER UNE VISION STRATEGIQUE ET COHERENTE DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

Afin de conforter son développement industriel, l'UE doit - en accompagnement efficace des politiques des Etats-Membres - se doter d'une politique industrielle de long terme ambitieuse. Celle-ci doit s'appuyer sur une coordination des politiques nationales en la matière afin de limiter la concurrence entre les Etats Membres. Elle doit contribuer à une meilleure compétitivité des entreprises industrielles, en protégeant les secteurs industriels stratégiques, en favorisant leurs innovations, leur production, leur transition énergétique et leur révolution numérique, au bénéfice de la croissance et de l'emploi. La communication de la Commission européenne de septembre 2017 sur une politique industrielle européenne revisitée constitue un point de départ positif mais qui doit être approfondi et nettement renforcé. Nous appelons la prochaine Commission à adopter une stratégie industrielle devant notamment :

1.1 Faire de la compétitivité industrielle une priorité des politiques transversales de l'Union via une gouvernance renouvelée

Une gouvernance renouvelée de la politique industrielle doit permettre de développer une vision commune aux institutions européennes et aux industriels d'une industrie innovante et durable.

- ✓ **Le rôle du Conseil Compétitivité devra être renforcé** pour en faire une véritable enceinte transversale permettant d'intégrer l'impératif de compétitivité industrielle dans toutes les formations du Conseil ayant un impact sur l'industrie (*mainstreaming*).
- ✓ **Le prochain Commissaire européen en charge de l'industrie devra avoir le statut de Vice-Président de la Commission** (avec sous son autorité les commissaires en charge de concurrence, énergie, transport, commerce) afin de porter cette nouvelle ambition industrielle à plus haut niveau.
- ✓ **Il est nécessaire d'assurer un dialogue permanent entre les institutions européennes et les industriels** pour une mise en œuvre effective d'une stratégie industrielle européenne. Le lancement en 2018 de la Table-Ronde « Industry 2030 », des « Journées européennes de l'industrie » ou encore du Forum européen sur les « chaînes de valeurs stratégiques » sont des signaux positifs. Il est cependant nécessaire d'établir un dialogue permanent et structuré au-delà de ces enceintes qui sont limitées au mandat de l'actuelle Commission.

1.2 Articuler la politique industrielle autour de chaînes de valeur industrielles stratégiques pour l'Europe

-
- ✓ Les chaînes de valeur industrielles européennes ont une importance croissante pour l'autonomie stratégique de l'Europe en matière de sécurité d'approvisionnement et d'indépendance technologique. Il faut favoriser l'émergence de leaders industriels européens dans les filières stratégiques européennes identifiées début 2019 : **batteries, nanoélectronique ; calcul à haute performance ; mobilité connectée et autonome ; hydrogène ; processus industriels bas carbone ; cybersécurité ; internet des objets ; santé**

intelligente. De plus, il faudra également renforcer les filières industrielles « de base » qui constituent le premier maillon essentiel de toutes les chaînes de valeurs.

- ✓ Afin de structurer ces filières stratégiques, **elles devront faire l'objet de plans d'action européens** mobilisant les politiques de l'UE ayant un impact sur la compétitivité industrielle : commerce, aides d'Etat (recours ou non au PIIEC), financement de la recherche et innovation, numérique, énergie/climat, politique de cohésion, fiscalité ou encore promotion des compétences. Il faut à cet égard **favoriser le recours à l'instrument PIIEC (Projet Important d'Intérêt Européen Commun)**, qui permet à des Etats membres - dans le respect des règles de l'UE en matière d'aides d'Etat - de combler le déficit de financement pour des travaux de R&D&I, de modernisation des sites de production, allant jusqu'au premier déploiement industriel. Les représentants français pourront accompagner la mise en œuvre des projets et en faire bénéficier les territoires d'industrie français pour faire de l'Europe un levier pour notre industrie et sa compétitivité.

1.3 Identifier des indicateurs de performance de l'industrie européenne

- ✓ Ces indicateurs permettront **d'évaluer la performance de l'industrie européenne, vis-à-vis notamment de ses concurrents internationaux** (Chine, Etats-Unis, Japon). Ces indicateurs pourront entre autres inclure : le taux d'emplois industriels, le niveau d'investissement, la production, les performances en matière de R&I, l'accès aux financements, le niveau de compétences ou encore le taux d'export.

2. FAIRE DU BUDGET EUROPEEN UN LEVIER DE COMPETITIVITE INDUSTRIELLE

La stratégie « Europe 2020 » adoptée en 2010 avait réaffirmé l'objectif de dédier 3% du PIB européen à la R&D&I d'ici 2020. Aujourd'hui, elle représente en moyenne 2,03 % du PIB, contre 2,07 % en Chine, 2,79 % aux Etats-Unis, 3,49 % au Japon et 4,23 % en Corée du Sud⁵. **L'Europe doit combler son retard en termes de dépenses R&I vis-à-vis de ses concurrents internationaux en adoptant un budget ambitieux ayant un effet de levier puissant sur l'investissement des pays européens en matière de R&I.** Il faudra cependant veiller à ce que les programmes de l'UE dédiés à la R&I soient cohérents avec les priorités industrielles et technologiques, et plus simples d'accès pour les entreprises (en particulier les PME). En outre, le déploiement à grande échelle des innovations ainsi que des infrastructures stratégiques doit être porté par l'Europe, en particulier lorsqu'il y a une dimension transfrontalière. Enfin, l'Europe doit veiller à ce que le potentiel d'innovation de l'industrie ne soit pas freiné une interprétation excessive du principe de précaution.

2.1 Augmenter le budget européen pour la R&I et accorder plus d'importance aux priorités industrielles

- ✓ **Le futur programme Horizon Europe (successeur d'Horizon 2020) doit bénéficier d'une ambition supérieure, à hauteur de 120 milliards d'euros,** pour notamment accélérer l'innovation de rupture et répondre à la croissance également constatée des investissements des concurrents internationaux. Cet outil doit également permettre à la France de faire valoir ses intérêts stratégiques et industriels, et de les porter à chaque occasion au niveau européen.
- ✓ **Les technologies clés (KETs)** (nanotechnologies, microélectronique, biotechnologies, photonique, matériaux avancés, technologies de fabrication avancée, IA et cybersécurité) sont essentielles pour l'innovation industrielle en Europe et **doivent donc être au cœur des objectifs du programme de financement** afin de permettre à l'industrie de renforcer sa capacité à les intégrer et à les développer.
- ✓ **Il est nécessaire de pérenniser les partenariats public-privé européens.** De nombreux industriels français en bénéficient : il faut continuer à soutenir ce système agile et efficace afin que la recherche collaborative précompétitive continue d'être financée pour les grands groupes tout comme les PME, universités, laboratoires et que les spin-off de ces derniers puissent être soutenus.

⁵ "LAB-FAB-APP, Investing in the European Future we want - Report of the independent High Level Group on maximising the impact of EU Research & Innovation Programmes", juillet 2017.

Enfin, une mobilisation forte des différentes modalités de financement européen apparaît également comme indispensable pour **accompagner la décarbonisation de l'industrie manufacturière européenne, le premier maillon essentiel de nombres de chaînes valeur industrielles européennes.**

2.2 Assurer une plus grande participation des industriels aux fonds européens pour la R&I

- ✓ **L'accès aux fonds européens doit être simplifié**, en particulier pour les PME, et le programme doit favoriser une plus grande implication des acteurs industriels dans la mise en œuvre et la supervision des projets sélectionnés. L'éligibilité des grandes entreprises au programme doit par ailleurs être sécurisée, au regard de leur rôle moteur dans la recherche européenne.
- ✓ **Une meilleure coordination entre le niveau européen et le niveau national est nécessaire** pour éviter toute concurrence entre des projets portés par des champions nationaux et ainsi orienter les efforts d'investissement et d'innovation autour de grandes priorités européennes, tout en optimisant les ressources disponibles.

2.3 Mobiliser les financements publics et privés nécessaires à la relance de l'investissement productif

- ✓ Pérenniser et renforcer la dynamique positive du Plan Juncker via son successeur *InvestEU* et améliorer les dispositifs de financement en place, notamment dans le cadre du nouveau **Conseil européen de l'innovation**.
- ✓ Poursuivre et mieux doter le **mécanisme pour l'interconnexion en Europe**, qui soutient le développement des réseaux transeuropéens dans le domaine des transports, de l'énergie et des télécommunications, ainsi que leur modernisation par le déploiement des nouvelles technologies.

3. ADAPTER LA POLITIQUE DE CONCURRENCE ET RENFORCER LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AFIN DE JOUER A ARMES EGALES DANS LA CONCURRENCE INTERNATIONALE

L'Europe doit veiller à ce que ses entreprises soient sur un pied d'égalité avec leurs concurrentes internationales. Les tendances protectionnistes, qui conduisent à un taux d'accessibilité réelle du marché mondial de plus en plus réduit, ou encore l'extraterritorialité des sanctions imposées par les États-Unis en Iran et en Russie remettent en question l'organisation collective du commerce international et ont des conséquences néfastes pour l'industrie européenne. L'Europe doit donc adapter ses règles commerciales en développant des accords de libre-échange fondés sur la réciprocité, tant dans l'accès aux marchés et aux programmes de financement publics que dans l'ouverture aux investissements étrangers. La politique de concurrence doit quant à elle être réorientée pour permettre l'émergence de « champions industriels européens », en facilitant notamment les rapprochements d'entreprises et en prenant davantage en compte la dimension mondiale des marchés dans lesquels opèrent les industriels européens, face à des grandes puissances qui n'hésitent pas à défendre leurs champions nationaux.

3.1 Réorienter significativement la politique de concurrence vers une approche plus favorable à la compétitivité des producteurs, et plus consciente des réalités concurrentielles internationales

Si le principe des règles relatives aux aides d'Etat et au contrôle des concentrations vise à assurer un terrain de jeu équitable entre toutes les entreprises présentes sur le marché intérieur pour un signal prix le plus concurrentiel et transparent possible pour le consommateur final, **l'application actuelle de ces règles dissuade, voire réprime, les rapprochements d'entreprises** (de la joint-venture pour faire de la R&D à la consolidation à l'échelle d'un secteur), **et empêche un soutien rapide et direct nécessaire à la réalisation de nombreux projets innovants sur le territoire européen.**

Il est nécessaire de réadapter ce cadre réglementaire pour permettre aux entreprises européennes de rester compétitives, adapter le tissu industriel européen aux restructurations de certains secteurs à l'échelle mondiale, et pour garder sur le territoire européen des activités très capitalistiques, risquées, ou encore à rentabilité très différée, difficiles à financer, telles que la R&D, les investissements dans les infrastructures ou certains moyens de production.

- ✓ Il convient **d'assouplir et simplifier les conditions d'autorisation et d'exemption des aides d'Etat**, afin d'accélérer l'accès aux financements. Il est tout particulièrement nécessaire de **faciliter le recours et l'instruction rapide de l'instrument PIIEC** pour financer des projets innovants de grande envergure.
- ✓ La politique de concurrence doit **prendre en considération la dimension mondiale des marchés pour les entreprises industrielles européennes** et veiller à ne pas les affaiblir par une approche trop restrictive par rapport aux pratiques des autres grandes puissances économiques. Cela implique :
 - **d'adapter la délimitation des « marchés pertinents »** sur lesquels est évaluée la conformité des comportements des entreprises au droit de la concurrence européen, afin de tenir davantage compte de l'environnement évolutif des marchés mondiaux. En effet, en raison de la

mondialisation de la concurrence, dans des cas de plus en plus nombreux, le marché de référence devrait être le marché mondial et non plus le marché européen.

- de **tenir compte des soutiens publics dont bénéficient, dans leur pays, les entreprises étrangères** qui concurrencent les entreprises européennes jusque sur les marchés européens.

3.2 Promouvoir, sans naïveté, l'ouverture et la réciprocité d'accès aux marchés vis-à-vis des pays tiers en vue d'obtenir un *level playing field* international.

- ✓ Négocier des **accords de libre-échange qui ouvrent durablement les marchés tiers, développent la convergence réglementaire et favorisent l'application de standards de qualité élevée, mais qui soient également fondés sur la réciprocité**, tant dans l'accès aux marchés et aux programmes de financement publics que dans l'ouverture aux investissements étrangers. Tout particulièrement, mettre en place au niveau européen un Instrument de Réciprocité, donnant à l'UE l'influence nécessaire pour obtenir une ouverture réciproque des **marchés publics des pays tiers**.
- ✓ Assurer un **arsenal de défense commerciale réellement dissuasif** contre les pratiques déloyales, pour protéger les intérêts des producteurs européens sur les marchés tiers et sur le marché intérieur. Nous saluons à cet égard la modernisation récente des instruments de défense commerciale de l'UE qui permettra de réduire la durée des enquêtes et dans certains cas de permettre à l'UE d'imposer des droits plus élevés.
- ✓ Mettre en œuvre dans les meilleurs délais le **mécanisme européen de filtrage des investissements étrangers** qui permet une meilleure coordination entre les Etats membres et la Commission pour les IDE relatifs aux infrastructures critiques, à l'énergie, l'aérospatial, au contrôle de l'eau, aux transports, aux technologies clés, à la sécurité alimentaire, la santé et le traitement des données. Sur le long terme, nous appelons à ce que ce mécanisme soit renforcé.
- ✓ Insérer une **clause de réciprocité dans les différents fonds européens, ce qui existe déjà pour Horizon 2020**, notamment en ce qui concerne les infrastructures, afin de rétablir les conditions d'une concurrence équitable dans les procédures d'appel d'offre bénéficiant de ces fonds.
- ✓ **Par ailleurs, la lutte contre la non-conformité des produits et la contrefaçon doit devenir une priorité des autorités de surveillance des marchés**. C'est une condition importante de la sécurité des consommateurs et d'une concurrence loyale et équitable entre les acteurs. Dans ce contexte, il est fondamental d'encourager les partenariats entre les autorités publiques et les acteurs privés dans le cadre du projet de règlement européen sur la surveillance du marché.

3.3 Réformer l'OMC afin d'apporter une solution concrète aux défaillances de son cadre institutionnel juridique

- ✓ Il est urgent **d'engager des discussions concrètes sur une réforme des procédures de l'organe d'appel de l'OMC** afin de répondre aux critiques formulées par les États-Unis sans porter atteinte aux caractéristiques essentielles de cette institution clé, et de garantir des conditions de concurrence

équitable (ouverture des marchés publics et meilleur contrôle des aides d'Etat des pays tiers, encadrement du rôle des entreprises publiques et fin des transferts de technologie forcés).

4. APPORTER UNE REPOSE EUROPEENNE AUX DEFIS MAJEURS DES TRANSITIONS ENERGIE-CLIMAT ET NUMERIQUE

Il convient de réfléchir au niveau européen aux outils les plus pertinents pour accompagner la transition énergétique des entreprises industrielles en préservant leur compétitivité, notamment par des conditions de concurrence équitables, en vue d'établir un *level playing field* mondial. Il importe également de tenir compte des demandes des consommateurs européens qui sont attachés à la maîtrise de leur consommation énergétique, plaidant pour l'utilisation des solutions les plus économiques, à chaque pas de temps, pour décarboner l'économie européenne. Il est ainsi clair que la substitution du gaz naturel au charbon dans le mix électrique est, à court terme, la solution la plus compétitive pour atteindre les objectifs européens en matière de réduction des gaz à effet de serre. La définition du futur cadre énergie-climat de l'UE pour parvenir à la neutralité carbone en 2050 devra être une priorité de la prochaine mandature. Enfin, l'Europe doit assurer un cadre réglementaire permettant aux industries de faire face au défi de la transition vers « l'industrie du futur » et d'assurer la confiance des citoyens.

4.1 Faire de la transition énergétique et climatique un levier de performance industrielle pour l'Europe.

L'Europe doit porter l'ambition de la lutte contre le changement climatique, sans pour autant faire cavalier seul. Les industriels sont les acteurs clés de la transition énergétique et climatique et doivent en devenir les leaders, il est donc nécessaire de :

- ✓ **Définir des stratégies ambitieuses et réalistes pour maintenir la compétitivité industrielle via :**
 - **l'adoption d'un signal-prix carbone plus incitatif dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émission (ETS) post 2020**, tout en préservant la compétitivité de toutes les industries exposées aux risques de fuites de carbone, et en tenant compte des efforts des autres grandes régions émettrices.
 - **une approche graduelle des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre** compte tenu des incertitudes technologiques pour la capture et le stockage du carbone.
- ✓ **Soutenir le développement des technologies bas carbone, sur le long terme**, à la fois en améliorant l'offre et en stimulant la demande envers ce type de produits (voir également la section 2). L'Europe doit soutenir les investissements dans les projets R&D (hydrogène, biogaz, nouvelles générations de renouvelables, carburants alternatifs, technologies de capture, utilisation et de stockage du carbone), les opportunités en matière d'efficacité énergétique (processus de fabrication avancé - reposant notamment sur une utilisation accrue de matériaux d'origine renouvelable et recyclés (économie circulaire) et pourvoyeur d'emploi locaux - modernisation des réseaux d'infrastructures, nouveaux matériaux), et favoriser la réindustrialisation et la production locale.

- ✓ **Mettre en place une gouvernance européenne** afin de coordonner efficacement les politiques énergétiques nationales, dans un objectif de compétitivité, de sécurité d'approvisionnement et de transition énergétique, et ainsi concrétiser l'Union de l'énergie en harmonie avec l'Accord de Paris.
- ✓ **Travailler au niveau européen à l'instauration d'un « *fair level playing field* » corrigeant les distorsions de concurrence liées en particulier aux écarts de prix du carbone**, en examinant notamment les modalités de mise en place d'un dispositif européen de tarification des importations en provenance de pays non vertueux en matière de RSE et d'émissions de CO2.

4.2 Incrire la transition vers « l'industrie du futur » dans une vision européenne

Afin de faire de l'UE un leader industriel du numérique, il est nécessaire de mettre en place à l'échelle de l'UE un **environnement favorable en termes de connectivité** (notamment la 5G au cœur de l'IoT), de **cybersécurité, d'encadrement des données**, et de standards interopérables liés aux TIC, permettant le développement de l'industrie du futur et de l'intelligence artificielle.

- ✓ Promouvoir l'adoption de **règles claires en matière de propriété, de partage, d'utilisation, et de sécurité des données à l'échelle de l'UE** et dans le cadre des accords commerciaux avec des pays tiers.
- ✓ **Garantir un niveau optimal de cybersécurité et une plus grande coordination au niveau européen en la matière** afin d'éviter une fragmentation entre les Etats membres, conditions nécessaires de la transformation numérique de l'industrie et pour susciter la confiance des investisseurs et des utilisateurs dans les réseaux et les services liés aux nouvelles technologies. L'accord européen sur le *Cybersecurity Act* est un premier pas essentiel.
- ✓ **Déployer la connectivité à l'échelle de l'UE via des infrastructures de réseaux 5G performantes et sécurisées**. Le taux de couverture actuel de la 4G à l'échelle continentale ne peut pas satisfaire le déploiement complet d'innovations technologiques comme l'internet des objets. Déployer un réseau très performant en termes de débit, fiabilité, et couverture permanente (y compris transfrontières) à l'échelle européenne est primordial à la compétitivité industrielle.
- ✓ **Promouvoir auprès des partenaires européens la nécessité d'assurer la souveraineté numérique de l'Europe** vis-à-vis du petit nombre de fournisseurs non européens qui dominent actuellement le secteur. Cela implique de **développer une offre européenne de solutions numériques** adaptées aux besoins des entreprises industrielles innovantes, qui soient ouvertes, interopérables et indépendantes d'acteurs non-européens. A cette fin, il faut notamment :
 - **Poursuivre et renforcer la coopération franco-germano-italienne** entre l'Alliance Industrie du Futur, la Plattform Industrie 4.0 et l'initiative italienne Piano Industria 4.0 dans les domaines identifiés comme stratégiques pour la transformation numérique de l'industrie : standardisation, infrastructures de test, projets de démonstration, et formation & compétences numériques.

- **Appuyer et renforcer la coordination au niveau européen des initiatives nationales de numérisation de l'industrie** en place depuis 2017, afin notamment de promouvoir et diffuser le savoir-faire industriel et les technologies du futur.

- ✓ Entamer une réflexion globale sur **l'éducation et la formation professionnelle**, afin que l'industrie européenne dispose des **compétences nécessaires** pour exploiter pleinement le potentiel de la transition énergie-climat et numérique, tout en répondant de façon intelligente et anticipée au **défi social** posé par les changements en cours et à venir en matière d'emploi (intelligence artificielle, robotisation de l'outil de production, autonomisation et électrification de la mobilité).

- ✓ **Promouvoir cette vision européenne au niveau international.** La France et l'Union européenne (UE) doivent notamment faire entendre plus fortement leur voix dans les instances européennes et internationales de normalisation. Par exemple, dans le domaine de l'Internet des Objets – dont le marché mondial est estimé à plus de 1 500 milliards d'euros en 2020 –, un standard commun permettrait de s'assurer des avantages concurrentiels et financiers considérables.

Basée à Paris et à Bruxelles, France Industrie est l'organisation professionnelle qui représente l'ensemble de l'industrie. Présidée par Philippe Varin, elle fédère 21 organisations industrielles sectorielles et regroupe les Présidents des 40 plus grandes entreprises industrielles. France Industrie a pour vocation d'être le trait d'union entre tous les acteurs du tissu industriel français, grands groupes, ETI, TPE-PME et l'interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics sur les sujets industriels.

Suivez-nous sur [@FR_Industrie](#)